

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18
Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 10/06/2025
Date d'affichage : 23/06/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Michel BREQUIGNY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel BREQUIGNY en faveur de M. Christian BEAUDOIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Location du logement 7 bis rue de Lisieux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 Voix Pour) décide :

- de fixer à 380 euros par mois le montant du loyer pour le logement situé 7 Bis Rue de Lisieux (appartement n° 1) qui sera occupé par Monsieur ALLEAUME Maxence à compter du 15 Septembre 2025
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de location avec l'intéressé.

Un mois de caution sera demandé.

La révision du loyer interviendra au terme de chaque année le 15 Septembre 2025.

L'augmentation qui en résulte ne peut excéder la variation annuelle de l'indice de référence des loyers.

La clause de révision prend pour référence le dernier indice de référence des loyers (2ème trimestre 2025)

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 23/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

